L’eau ne peut devenir une impureté majeure.

Abdallah ibn ‘Abbâs (qu’Allah l'agrée, lui et son père) relate : « Alors que l’une des épouses du Prophète (sur lui la paix et le salut) accomplissait son ablution majeure, le Prophète (sur lui la paix et le salut) vint pour faire les siennes ou se laver entièrement depuis ce même récipient. Elle lui dit alors (qu’Allah l’agrée) : " Ô Messager d’Allah ! Mais, j’étais en état d’impureté majeure ! - Il lui répondit (sur lui la paix et le salut) : « L’eau ne peut devenir une impureté majeure. »

[Authentique] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Abû Dâwud]

Alors que l’une des épouses du Prophète (sur lui la paix et le salut) accomplissait son ablution majeure, le Prophète (sur lui la paix et le salut) vint pour faire ses ablutions mineures ou majeures. Il souhaita utiliser l’eau qui restait à la suite des ablutions majeures de son épouse (qu’Allah l’agrée), qui [voulu lui faire remarquer] qu’elle était en état d’impureté majeure [lorsqu'elle utilisa cette eau]. Il lui expliqua alors que cette eau ne serait pas souillée par cela car l’eau est pure et purifiante.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/8360